

Secrétariat général

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 décembre 2018

OBJET: BUDGET DE L'ÉGALITÉ POUR L'EXERCICE 2019.

Mesdames, messieurs,

Le projet de budget pour 2019 que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit dans l'hypothèse de prise en compte par l'État des charges croissantes s'imposant aux collectivités territoriales suite aux titres de recettes que notre assemblée a décidé d'adresser à l'État. Cette prise en compte se traduit par l'inscription de recettes traduisant une compensation effective des dépenses sociales du Département. 347M€ sont ainsi inscrits au nom d'une juste compensation par l'État du reste à charge résultant des trois allocations individuelles de solidarité, de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et des enfants de retour de Syrie. Cette compensation permettra au Département de développer ses politiques publiques au bénéfice des habitants de Seine-Saint-Denis, de rétablir sa santé financière et d'amortir l'inquiétant repli des DMTO, seule véritable ressource dynamique.

Le Département s'attachera en 2019 à répondre aux besoins sociaux et à poursuivre la mise en œuvre de la politique d'investissement ambitieuse décidée par la majorité pour la mandature. Cet engagement pourrait être encore soutenu par la solidarité qui se met en place entre les départements d'Île-de-France.

Les recettes générales de la collectivité évoluent positivement

Le montant initial des recettes générales s'élève à 1 774 millions d'euros, auquel viendront s'ajouter les 347M€.

La recette des 347M€, qui a fait l'objet de titres votés à l'unanimité en séance plénière



du 29 novembre, se décompose comme suit :

- + 311,44M€ au titre des trois allocations individuelles de solidarité ;
- + 32,98M€ au titre des Mineurs Non Accompagnés ;
- + 2,55M€ au titre des enfants de retour de Syrie.

Cette ressource complémentaire vient amortir l'inflexion des DMTO : alors que cette ressource était en progression constante depuis plusieurs années, les montants perçus mensuellement depuis le mois d'août 2018 sont très inférieurs à ceux de 2017 au cours des mêmes périodes. La baisse enregistrée a ainsi atteint 24,9 % sur les trois derniers mois représentant une perte soudaine de 16,5 M€.

La Chambre des notaires a constaté un recul du volume des cessions, (l'assiette des DMTO) au cours des deux premiers trimestres de 2018. Ces différents éléments conduisent à envisager une inscription prudentielle des DMTO au BP 2019, similaire à celle du BP 2018, de 216 millions d'euros .

Quelques augmentations de recettes viendront atténuer cette diminution en 2019, en particulier :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux reste inchangé depuis 3 années pour ne pas alourdir la fiscalité, progresse de 1,4 %, et s'appuie sur une revalorisation des bases à hauteur de l'inflation prévisionnelle de 2019. Le gain de recette pour la collectivité est estimé à 5,8 millions d'euros pour 2019 par rapport à la notification 2018;
- la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qu'il est proposé de faire progresser de près de 7 millions d'euros conformément à une information prévisionnelle fournie par les services fiscaux.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste nécessaire pour faire face aux besoins d'investissements.

Le Département assume et continuera d'assumer les politiques de solidarité dont il a la charge ; il a également maintenu son engagement dans des politiques qui, pour n'être pas obligatoires, concourent à l'émancipation de ses habitants.

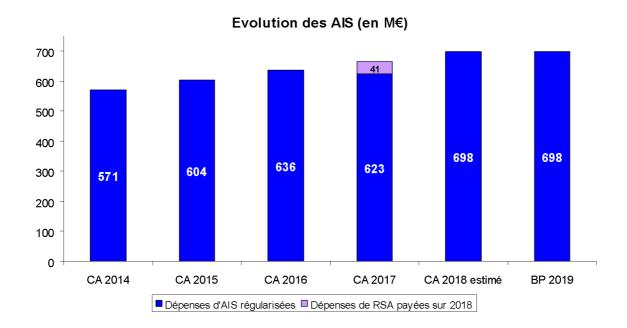
Pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une obligation forte et constante depuis de nombreuses années.

Au global, les dépenses de fonctionnement, hors Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), augmentent de 23,3 % entre le prévu 2018 après DM2 (1 143 millions d'euros) et les inscriptions du BP 2019 (1 130 millions d'euros auxquels s'ajoutent 264M€ sur les 347M€ du budget de l'égalité qui comprend par ailleurs des dépenses affectées en investissement pour 83M€). Ce budget 2019 démontre encore une fois la constance de l'exécutif départemental dans son exigence de transparence et de bonne gestion puisque, cette année encore, il est équilibré sans la reprise de l'excédent dégagé par l'exercice budgétaire précédent (2018).

L'évolution de nos dépenses est toutefois conditionnée en 2019 par deux éléments importants :

• Les trois AIS qui connaissent une progression soutenue et ininterrompue. Leur montant a augmenté de 37,7 % depuis 2010 pour atteindre une enveloppe prévisionnelle de 698 millions d'euros pour 2018.

Le département de la Seine-Saint-Denis ne constate pas la tendance à la diminution des besoins sociaux relevée par la Cour des comptes dans certains départements (d'après son rapport de septembre 2018 sur l'état financier des collectivités territoriales, 15 départements ont enregistré une diminution de leurs dépenses sociales en 2017).



Dans le détail, les crédits inscrits en 2019 pour les trois AIS sont les suivants :

- Revenu de Solidarité Active (RSA): 505 millions d'euros (+12,9 % par rapport au CA 2017),
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 60,415 millions d'euros (+16,2 % par rapport au CA 2017),
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 132,141 millions d'euros (+ 6,5 % par rapport au CA 2017).
 - Les dépenses au titre des mineurs non accompagnés (MNA) ont progressé de 19 % entre juillet 2017 et juillet 2018.

En outre, les frais d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance augmentent de 15 % au BP de 2019 (194,7 millions d'euros) par rapport au BP 2018 (169,6 millions d'euros) ;

La poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire de la Seine Saint Denis et ses habitants

Le volume des investissements, tous budgets confondus et hors remboursement de la dette, atteint près de 304 millions d'euros en 2019 auxquels viendraient s'ajouter 79,6 M€ au titre du budget de l'égalité, soit un total de 383,6 M€ en progression de 36,4 % par rapport au CA 2017 (283 millions d'euros). Les crédits d'investissement s'établissent donc à un très haut niveau.

Il sera par ailleurs proposé en 2019 le lancement d'une nouvelle démarche budgétaire participative sur certains crédits d'investissements, notamment en ce qui concerne les parcs et les personnes âgées.

Les crédits d'investissement du budget principal s'élèvent à 250,7 millions d'euros abondés de 82,6 M€ (contre 246 millions d'euros prévus en 2018). Ils sont destinés à la mise en œuvre des grands plans votés par la majorité départementale, en particulier :

- La priorité donnée à l'éducation avec la poursuite du Plan exceptionnel d'investissement et la poursuite du Plan Ambition Collèges (PAC), qui prévoit notamment la rénovation et la modernisation de 80 collèges et un programme de 15 constructions neuves ou reconstructions totales. En 2019, l'investissement au titre de l'éducation et de la jeunesse est prévu à hauteur de 118,4 millions d'euros, en fonction du calendrier des opérations programmées;
- Les recettes supplémentaires du budget de l'égalité permettent de consacrer
 15M€ au bénéfice de la politique sportive grâce à un nouveau plan de rattrapage des équipements sportifs
- 12M€ seront consacrés à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement en matière culturelle.
- Le Plan petite enfance et parentalité concerne les travaux liés à la création de 3 500 nouvelles places sur l'ensemble du plan et à l'amélioration de l'accueil, mais aussi les subventions versées, en particulier pour le financement de projets innovants dans le cadre d'un appel à projets en lien avec la Caisse d'allocations familiales. Pour accompagner l'ouverture de nouvelles places et la rénovation des crèches départementales le budget d'investissement en 2019 sera proche de 5 millions d'euros;
- Au titre de la mobilité et des transports, le budget prévu en 2019 s'élève à 68,2 millions d'euros et comprend les crédits destinés au Plan mobilité afin d'encourager le développement des mobilités douces et durables, de moderniser le réseau routier et de renforcer sa sécurité, ainsi que les crédits relatifs aux programmes tramways (en particulier le T1) et bus à haut niveau de service, le financement des lignes de métros (lignes 11, 12 et 14) et enfin les dépenses prévues au titre du réseau routier. Les recettes supplémentaires du budget de l'égalité permettent de doter de 25M€ le développement accéléré des infrastructures que sont le Tzen3 et la requalification de la RN2. À ces 25M€ sont également proposés en complément 20M€ pour promouvoir la transition écologique à travers l'aménagement cyclable de toutes les voiries départementales, le plan vélo et des aides aux communes en la matière pour aménager un territoire véritablement accueillant aux mobilités actives.
- 8 M€ sont ajoutés au titre des recettes du budget de l'égalité en faveur de la politique d'investissement en matière de logement et d'hébergement avec la création de structures d'accueil en hébergement pour les femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans et le développement d'aides pour l'amélioration du parc d'habitat social et privé.
- Le plan « À vos parcs », qui a pour objectifs d'accroître la renommée et la fréquentation dans nos parcs tout en préservant la qualité environnementale, sera doté d'un budget de 6,1 millions d'euros en 2019 ;

• 6,7 millions d'euros budgétés en 2019 au titre de l'engagement de la collectivité pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Le Département assurera en effet, directement, la maîtrise d'ouvrage de plusieurs projets pour lesquels la Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) lui reversera les sommes engagées. Parallèlement, et comme prévu, le Département contribuera aux appels de fonds de la Solideo pour un total de 67,4 millions d'euros entre 2019 et 2025.

Les crédits d'investissement du budget annexe d'assainissement s'élèvent à 53,1 millions d'euros pour 2019 (hors remboursement de la dette), contre 50,0 millions d'euros prévus en 2018 après DM 2. Ces crédits concernent principalement :

- les actions relatives à la gestion du réseau d'assainissement et des écoulements pour 37,2 millions d'euros, en particulier la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens, notamment dans le cadre du développement des réseaux de transports (Tzen 3, T1, lignes 11 et 16 de métro);
- les actions relatives au développement du patrimoine d'assainissement pour près de 14 millions d'euros, dans le cadre du Plan bassins que nous venons d'adopter, portant principalement sur les travaux de construction de bassins prioritaires.

Il est par ailleurs proposé une augmentation de 1 centime de la redevance d'assainissement pour la porter à 57 centimes d'euros par mètre cube d'eau consommée, conformément à la prospective adoptée en 2015. Cette augmentation permettra d'accompagner, à travers une aide nouvelle créée par le Département qui sera présentée prochainement devant l'assemblée départementale, les familles les plus modestes pour le règlement de leurs factures d'eau.

L'autofinancement s'améliore nettement et la collectivité se désendette en 2019

Le projet initial de BP pour 2019 prévoyait une épargne brute du budget principal (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 67,7 millions d'euros (contre 109 millions d'euros au BP 2018). Le budget de l'égalité permet d'améliorer sensiblement la santé financière de la collectivité avec un supplément de recettes de 173 M€ amenant l'épargne brute à hauteur 240,7 M€. Cet apport permet au Département de recouvrer une capacité de désendettement de 7 ans comparable à la moyenne des Départements de France.

En investissement, un Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental doté de 150 millions d'euros va être créé le 1^{er} janvier 2019 afin de financer des projets interdépartementaux et de renforcer l'attractivité territoriale. Ce fonds sera alimenté par une dotation en investissement versée par tous les départements. Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine le financeront à hauteur de 90 millions d'euros. La contribution de la Seine-Saint-Denis sera de 13 millions d'euros.

La collectivité se désendettera en 2019 à hauteur de 13 M€ compte tenu de son épargne brute supplémentaire de 173 M€ résultant du budget de l'égalité, à comparer au volume d'emprunt de 149,9 millions d'euros en 2018.

Les grandes priorités de politiques publiques portées par ce budget 2019 sont les suivantes :

- La poursuite de notre effort considérable pour les investissements d'avenir (collèges, plan « A vos Parcs », petite enfance et parentalité, mobilité durable).
- Par-delà la création récente de la délégation à la transition écologique, le Département s'engagera résolument pour un développement responsable, conciliant ambition environnementale et soutenabilité sociale. C'est l'ensemble de nos politiques publiques qui en 2019 devront porter cette double exigence.
- Du fait du budget de l'égalité la politique en direction de la jeunesse du territoire sera renforcée avec l'abondement du projet éducatif pour 7 M€ en supplément des 60 M€ initiaux consacrés à la jeunesse, soit un doublement du projet éducatif lui-même.
- Ces ressources supplémentaires permettront également de renforcer les politiques départementales en faveur de la transition écologique. Non seulement, en mobilisant 5M€ supplémentaire au bénéfice de la promotion du bio dans les collèges mais également par la création d'une aide à la mobilité des ménages séquano-dyonisiens dotée de 10 M€ permettant la reconversion du parc automobile ancien dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE (zone à faibles émissions) intra A86 et le développement des mobilités alternatives.
- Le lancement des grands projets afin de préparer l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et la mise en œuvre du plan de mobilisation départemental impliquant l'ensemble de nos politiques publiques;
- Le renforcement de l'action départementale en faveur de l'emploi et de l'insertion économique et sociale : regroupant des pôles de développement et des projets majeurs comme les JOP de 2024 et le Grand Paris Express, la Seine-Saint-Denis œuvre pour mettre ces opportunités au service des habitants. Une attention particulière sera donc portée au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics concernés par ces grandes opérations. Plus généralement, cet axe s'articulera étroitement avec le soutien que le Département va poursuivre et amplifier en 2019 en direction du secteur de l'Économie sociale et solidaire, notamment à travers l'appui aux projets des structures labellisées solidaires créatrices d'emplois non délocalisables. Cette politique bénéficiera de 2 M€ supplémentaire pour le renforcement des appels à projet liés au Plan Départemental d'Insertion.
- Le Département renforcera encore ses politiques de solidarité au bénéfice des habitants de notre territoire; nous poursuivrons ainsi la démarche d'innovation sociale dans laquelle nous sommes engagés. Dans le domaine de l'autonomie, l'année 2019 sera marquée par l'élaboration partenariale d'un Schéma départemental de l'autonomie, qui renouvellera l'engagement de la collectivité en faveur du développement d'une société pleinement inclusive. Plus encore le Département fait le choix en 2019 d'étendre le bénéfice du forfait Améthyste d'aide à la mobilité à l'ensemble des personnes âgées du Département. Grâce aux recettes permises par le budget de l'Égalité, 30 M€ pour le renforcement de la

- politique d'autonomie par le développement des places d'accueil pour personnes handicapées et l'aide à la rénovation des EPHAD publics (15 M€) ainsi que le développement de l'habitat inclusif (15 M€).
- À l'heure où l'État imagine consacrer 3,9 millions d'euros de ressources nouvelles au titre de la lutte contre la pauvreté en Seine Saint Denis, le budget de l'égalité permettra de déployer des moyens réellement à la hauteur des besoins sociaux de notre territoire. Ainsi les politiques sociales seront dotées de moyens complémentaires par le budget de l'égalité, à savoir :
 - 30 M€ pour une meilleure prise en charge des MNA améliorant les mesures de placement, leur accueil, pour le développement des contrats jeunes majeurs et le développement des accueils de jour. Ces 30 millions permettront de régler durablement les difficultés de l'aide sociale à l'enfance en Seine Saint-Denis. Le nouveau schéma de protection de l'enfance qui sera adopté au début de l'année 2019 permettra de renouveler notre soutien à cette politique.
 - 2 M€ seront consacrés au renforcement de notre politique actuelle en faveur de l'insertion.
 - 10 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des agents notamment par des recrutements dans le secteur social et dans le champ de l'insertion.
- L'effort du Département sera poursuivi en 2018 pour mobiliser des fonds européens: Concernant la gestion de l'enveloppe de subvention globale de FSE par le Département, 2ème organisme intermédiaire de France, l'année 2019 devra permettre d'une part de poursuivre la réalisation des montants programmés sur 2014-2017, d'autre part d'assurer la programmation de la convention 2018-2020. La convention de subvention globale FSE 2014-2017 a permis de programmer un montant total de FSE de 24 millions d'euros sur cinq dispositifs.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée des moyens supplémentaires alloués aux différentes politiques publiques compte tenu des 347M€ du budget de l'égalité :

Budget de l'égalité 2019 - ventilation des 347M€

| | Objet | Complément BP égalité (en M€) | BP réel 2019 (en M€) | % | Section |
|-----------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------|---------|---------|
| Transit o n écologique | Transition écologique : aménagement cyclable de toutes les voiries départementales, plan vélo, aides aux communes | 20 | 68,2 | 66,0% | I |
| | Mobilités : développement des infrastructures (TZen3 en 2022 et requalification RN2) | 25 | | | |
| | Mobilités : aide aux ménages pour la reconversion du parc automobile privé en SSD vers l'électrique | 10 | 0 | | F |
| | Bio dans les collèges | 5 | 0,5 | 1000,0% | F |
| | RH : amélioration des conditions de travail par des recrutements sur le secteur social et dans le champ de l'insertion | 10 | 332 | 3,0% | F |
| | ASE : moyens complémentaires pour les mesures de placement, l'accueil des MNA, les contrats jeune majeur, le développement des accueils de jour | 30 | 273 | 11,0% | F |
| Social | Autonomie : plan de rattapage des établissements médico-social, développement des places d'accueil pour PH et aide à la rénovation d'EPHAD publics (15), développement de l'habitat inclusif (15) | 30 | 192 | 15,6% | F |
| | Inserton : renforcement des appels à projet liés au PDI | 2 | 11 | 18,2% | F |
| | Logement, hébergement | 8 | 3,1 | 258,1% | I |
| Sport, | Jeunesse : projet éducatf | 7 | 60 | 11,7% | F |
| Culture, Spo | Culture et sport : plan de rattapage des établissements sportfs et culturels | 15 | 11,3 | 238,9% | I |
| Cult | Culture : PPI culture | 12 | | | ı |
| Finances | Finances : amélioration de la santé financière du CD (solvabilité, crédibilité) par l'abondement de l'épargne brute : capacité de désedetement à 7 ans contre 24 ans au BP réel (stock de dete de 1,6Md€) | 173 | 67,7 | 255,5% | F |
| | TOTAL | 347 | | | |

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'ADOPTER le budget de l'égalité pour l'exercice 2019.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

RÉPARTITION DES 347 M€ DE RECETTES SUPPLÉMENTAIRES DU BUDGET DE L'ÉGALITÉ

| | Objet | Complément BP égalité (en M€) | BP initial 2019 (en M€) | % | Section |
|------------------------|--|----------------------------------|----------------------------|---------|---------|
| Transition écologique | Transition écologique : aménagement cyclable de toutes les voiries départementales, plan vélo, aides aux communes | 20 | 68,2 | 66,0% | Į. |
| | Mobilités : développement des infrastructures (TZen3 en 2022 et requalification RN2) | 25 | | | |
| | Mobilités : aide aux ménages pour la reconversion du parc automobile privé en SSD vers l'électrique | 10 | 0 | | F |
| | Bio dans les collèges | 5 | 0,5 | 1000,0% | F |
| Sport, Jeunesse Social | RH : amélioration des conditions de travail par des recrutements sur le secteur social et dans le champ de l'insertion | 6 | 332 | 1,8% | F |
| | ASE: moyens complémentaires pour les mesures de placement, l'accueil des MNA, les contrats jeune majeur, le développement des accueils de jour | 30 | 273 | 11,0% | F |
| | Autonomie : plan de rattrapage des établissements médico-social, développement des places d'accueil pour PH et aide à la rénovation d'EPHAD publics (15), développement de l'habitat inclusif (15) | 30 | 192 | 15,6% | F |
| | Insertion : renforcement des appels à projet liés au PDI | 2 | 11 | 18,2% | F |
| | Logement, hébergement | 8 | 3,1 | 258,1% | I. |
| | Jeunesse : projet éducatif | 7,5 | 60 | 12,5% | F |
| | Culture et sport : plan de rattrapage des établissements sportifs et culturels | 15 | 11,3 | 265,5% | 1 |
| Culture, 5 | Culture : PPI culture | 115 | 8 | | I |
| Finances | Finances : amélioration de la santé financière du CD (solvabilité, crédibilité) par l'abondement de l'épargne brute : capacité de désedettement à 7 ans contre 24 ans au BP réel (stock de dette de 1,6Md€) | 173,5 | 67,7 | 256,3% | F |
| × | TOTAL | 347 | ¥ *** | | |



Délibération n° du 20 décembre 2018

BUDGET DE L'ÉGALITÉ POUR L'EXERCICE 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget de l'égalité pour l'exercice 2019 selon le tableau ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

| Adopté à l'unanimité : | pté à l'unanimité : Adopté à la majorité : Voix contre : | | Abstentions : |
|--------------------------------------|--|--|---|
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

